LETTRE D'ÉTÉ AUX AMIS ET BÉNÉFACTEURS

Nous vous informons que sur les traces de la Divine Providence, nous avons grandi, mais dans le nombre d’oblats bénédictins séculaires (60 dans 5 pays différents), et dans le nombre de missions. Selon la volonté de notre fondateur, le Père Jean-Baptiste Muard, et le Sacré-Cœur de Jésus à travers lui, notre congrégation bénédictine a été créé pour former des moines missionnaires. Moines pleins du silence du cloître et de l'esprit de Saint Benoît, mais chargés d'effectuer des missions à l'étranger. Moines qui, comme Saint-Bernard, par charité, ont dû quitter le cloître pour aider dans les besoins GRAVES de l'Eglise, au point de devenir lui-même le prédicateur et chef de la deuxième Croisade en Terre Sainte. Voilà pourquoi, sans négligence de notre vocation contemplative, nous poursuivons notre vocation à aider tous ceux qui dans ce temps de crise sans précédent ont besoin de nous.

Compte tenu du Chapitre Général de la FSSPX qu’aura lieu le Juillet prochain, nous ne voulons pas rater l'occasion de rappeler que le travail de Mgr. Marcel Lefebvre a été un grand événement suscité et accompagné par la Divine Providence pour protéger l'Église catholique, en particulier la foi, le sacerdoce et le Saint Sacrifice de la Messe. C'est de la connaissance de beaucoup et le soupçon de beaucoup d'autres, que depuis la mort du saint archevêque, son travail a progressivement été dénaturé et affaibli. Maintenant, je voudrais juste citer une des raisons pour lesquelles je pense décisive dans ce déclin de la FSSPX, et qui peut se défaire:

Mgr. Marcel Lefebvre a clairement indiqué qu'il préférait qu'un prêtre soit élu supérieur général de sa FSSPX et NON PAS un évêque (Mgr. Lui même a élu premier Supérieur général le père Franz Schmidberger, malgré celui-ci, quelque temps après, se révéler complice du ralliement). Cela a été empêché par l'archevêque pour deux raisons sérieuses:

1. L'archevêque voulait ce fait comme un rappel constant à la fois aux membres de la FSSPX et à ses disciples, que nous sommes dans un ÉTAT DE NÉCESSITÉ en raison de l'apostasie généralisée de la hiérarchie officielle. Pour ne plus pouvoir obéir et suivre en bonne conscience la hiérarchie officielle, et l'absence de juridiction en dehors de cette même hiérarchie, mais seulement par SUPPLÉANCE, et au cas par cas, il était alors approprié un prêtre à la tête de la FSSPX à ne pas courir le risque que les fidèles perdent de vue le principe de nécessité dans la réception des sacrements. Parce que d'avoir à la tête un évêque pourrait leur faire croire (comme cela se produit aujourd'hui avec la grande majorité après 24 ans de règne par un évêque) qu'il y a une hiérarchie avec juridiction et que la structure que nous avons est comme dans les époques ORDINAIRES, comme quand il n'y a pas d'état de nécessité, dans lequel un évêque est celui qui gouverne un troupeau. Cette mentalité a créé le scrupule de se sentir anormal et de vouloir se sentir “accepté tel qu'il est”, et de vouloir se sentir [et se remettre] dans un état normal, bien que Rome officielle ne s'est point convertie (aujourd'hui on a donc perdu de vue qu'il y a un ÉTAT DE NÉCESSITÉ, c’est à dire, qu’il y a une situation EXTRAORDINAIRE, et ainsi est qu'ils ont accepté progressivement la confession ORDINAIRE, les mariages dirigées par l’ORDINAIRE, etc.).

2.- Pour que les évêques consacrés par Mgr. Lefebvre[[1]](#footnote-1) ne revendiquent aucune AUTORITÉ de juridiction sur les fidèles. Pour rester dans leur statut d’ÉVÊQUES AUXILIAIRES, consacrés ne pas pour gouverner un troupeau, mais seulement pour gérer en toute sécurité, et surtout validité, les sacrements de l'Ordre[[2]](#footnote-2) et la Confirmation de l'Eglise catholique dispersée pour les 4 points cardinaux quand d’eux les catholiques auraient NECESSITÉ (cette NECESSITÉ devient plus impérative après l'adultération substantielle qui ont souffert tous les sacrements dans les mains du Pape Paul VI, ce qui les rend très douteux ces nouveaux « sacrements »).

Nous insistons sur ce point: les 4 évêques auxiliaires consacrés par Mgr Lefebvre sont les évêques auxiliaires de l'Église catholique (ainsi que les 3 autres consacrés par Mgr Williamson.), Ils NE SONT PAS des évêques auxiliaires de la FSSPX ou de Résistance. L'état de nécessité est de l'Église catholique et NON PAS de la FSSPX ou de la Résistance. La FSSPX a été créée pour servir l'Église catholique. La NÉCESSITÉ pour tous les catholiques est précisément la SEULE chose qui peut faire déplacer un évêque ou un prêtre catholique qui n'a pas de juridiction pour donner les sacrements quand ceux qui ont besoin sont catholiques, et qui ont reçu la formation et les dispositions appropiées, QU’ILS SOIENT OU NE SOIENT PAS membres de la FSSPX ou de la Résistence!

J'invite tous les fidèles catholiques à demander au Ciel que ce principe de l'ÉTAT DE NÉCESSITÉ, si évident et si important, puisse réveiller, donner naissance et faire revivre une NEO-FSSPX qui a perdu son chemin et sa raison d'exister. Demandons à Notre Dame de choisir comme Supérieur Général de la FSSPX au prochain Chapitre Général, un prêtre sans engagement humain, un serviteur de Dieu qui rejette toute forme d'engagement pratique, suivant la ligne de Mgr. Lefebvre, qui défend la foi catholique avec charité, qui résiste, qui dénonce les loups habillés en moutons, que son seul engagement soit de défendre les intérêts du Christ-Roi.

Nous demandons, par charité, à tous les évêques et prêtres, enfants spirituels de Mgr. Lefebvre, de se souvenir de leur mission dans l'Église. Et redevenir des serviteurs de l'Eglise Apostolique Catholique Romaine, et non pas des partis religieux.

Merci à tous pour vos prières, votre charité, et votre soutien continu.

Père Raphael Orízaga OSB

1. Dans l'original en espagnol: "*Para que los obispos de la FSSPX*". Pour les traductions nous faisons cette correction, puisque nous-mêmes, avec le vice du langage, nous sommes mal exprimés en les mentionnant comme «évêques de la FSSPX», puisque, en fait, ils sont des évêques auxiliaires de l'Église catholique (N. T.). [↑](#footnote-ref-1)
2. Par conséquent, les consécrations épiscopales, qui ont un nouveau rite hautement douteux, semblable à celui des Anglicans, qui, après l’adultération substantielle dans sa formule, qui a eu lieu il y a plus de cent ans à l’époque, a été décrété invalide par le pape Léon XIII dans le document *Apostolicae Curae* du 13.09.1896, et par conséquent, la transmission apostolique a été brisée, et celle de tous les autres sacrements (N. T.). [↑](#footnote-ref-2)